

NOTE D'INFORMATION

Session II : UN BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE BASÉ SUR LES POLITIQUES PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Introduction

Le changement climatique a entraîné une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les incendies et les sécheresses, ce qui a eu des répercussions socio-économiques sans précédent dans l'ensemble de l'Union européenne.

L'Union européenne s'attaque à sa vulnérabilité au changement climatique au moyen de stratégies d'adaptation, publiées pour la première fois en 2013 et mises à jour en 2021. Les stratégies visent la résilience climatique d'ici 2050, avec un financement important alloué à l'adaptation au changement climatique, totalisant 8 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et 26 milliards d'euros pour 2021-2027. Au cours de la dernière décennie, les phénomènes extrêmes liés au climat ont coûté en moyenne 26 milliards d'euros par an à l'UE.¹

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne apporte un soutien financier à la réponse aux catastrophes, mais il devrait être plus rapide et plus efficace. Le mécanisme de protection civile de l'Union, lancé en 2001 et mis à jour en 2019 avec rescEU, renforce la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes. Le mécanisme soutient les pays de l'UE et les États partenaires en couvrant jusqu'à 75 % des coûts de déploiement. La politique de cohésion pourrait également être mieux déployée pour prévenir les catastrophes naturelles, en particulier dans les régions les moins développées, afin de renforcer la résilience régionale. La politique agricole commune n'a pas été conçue pour faire face aux crises récurrentes, ce qui laisse une lacune au niveau des outils et des fonds de l'UE mis à la disposition des agriculteurs confrontés aux catastrophes naturelles. Afin de soutenir les agriculteurs, l'UE pourrait augmenter le financement des indemnités de crise et investir dans des infrastructures d'irrigation modernes, tout en encourageant les pratiques agricoles durables.

¹ Rapport spécial n° 15/2024 : Adaptation au changement climatique dans l'UE. Les actions ne sont pas à la hauteur des ambitions, Cour des comptes européenne

Face aux phénomènes météorologiques extrêmes, il est essentiel de renforcer les instruments et les politiques susmentionnés, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Développements récents

Le 21 octobre 2024, la Commission européenne a adopté deux propositions de modification des règlements, afin d'assurer une mobilisation rapide des fonds de l'UE en réponse aux dommages liés aux catastrophes naturelles. Les modifications concernent les règlements régissant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion et le Fonds social européen Plus (FSE+) pour la période de programmation 2021-2027, ainsi que le règlement relatif au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2014-2022.

Le règlement sur le soutien régional d'urgence à la reconstruction (proposition RESTORE) renforce la flexibilité en matière de préfinancement et de cofinancement, permettant aux États membres d'utiliser les fonds de l'UE pour réparer les infrastructures, en fournissant un soutien essentiel et en finançant temporairement des régimes de chômage partiel. Le règlement introduit deux nouvelles mesures dans le cadre du FEDER et du FSE+ : une augmentation de 30% du préfinancement pour assurer une liquidité immédiate et une couverture totale par l'UE (jusqu'à 100%) des efforts de reconstruction, éliminant ainsi la nécessité d'un cofinancement national. En outre, jusqu'à 10% des fonds existants de la politique de cohésion peuvent être réorientés pour soutenir ces initiatives. En ce qui concerne le développement rural, les modifications apportées au règlement du Fonds européen agricole pour le développement rural donnent une plus grande flexibilité aux États membres en termes d'aide d'urgence et de liquidités ciblées pour les agriculteurs, les sylviculteurs et les entreprises touchés par des catastrophes naturelles. L'aide peut être financée à 100% par des fonds européens non utilisés du FEADER 2014-2020, sous la forme de montants forfaitaires jusqu'à 42 000 euros par bénéficiaire.

Le 18 décembre 2024, le Conseil des ministres de l'UE a adopté par procédure écrite ces deux propositions en y apportant de légères modifications. Ainsi, dans la proposition RESTORE, le taux de cofinancement maximal a été ramené initialement de 100% à 95%, tandis que le taux de préfinancement supplémentaire a été ramené initialement de 30% à 25%.

Ces mesures législatives répondent d'une certaine manière aux problèmes mis en évidence par le Parlement européen dans sa résolution sur l'adaptation au changement climatique adoptée le 19 septembre 2024. Tout en appelant à une augmentation significative du budget de l'UE pour la prévention des catastrophes, le renforcement de la résilience et les

mécanismes de réponse, la résolution souligne la nécessité d'un cadre politique cohérent qui intègre à la fois des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Cela comprend une révision des allocations financières dans le CFP et une plus grande disponibilité des fonds de la politique de cohésion pour la prévention des catastrophes et la reprise après une crise.

Les modifications de la politique d'adaptation au changement climatique de l'UE doivent tenir compte des résultats du rapport publié par la Cour des comptes européenne le 16 octobre 2024. La principale conclusion est que les politiques d'adaptation au changement climatique de l'UE risquent de ne pas suivre le rythme accéléré du changement climatique. L'UE dispose d'un cadre solide, mais sa mise en œuvre doit être améliorée afin de protéger les économies et les communautés des effets du climat. Les politiques nationales d'adaptation, bien qu'alignées sur la stratégie de l'UE, s'appuient souvent sur des données scientifiques obsolètes et sous-estiment les coûts d'adaptation. Le rapport a également identifié des conflits entre les stratégies régionales, sectorielles et nationales, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture. Les auditeurs recommandent d'améliorer la communication d'informations sur l'adaptation au climat, d'utiliser plus efficacement les outils de l'UE au profit des communautés locales et de veiller à ce que les futurs projets financés par l'UE tiennent compte des conditions climatiques actuelles et futures.

Défis

Bien que le cadre politique de l'UE évolue, plusieurs défis restent à relever :

- **Rapidité du financement** : Le soutien de l'UE, souvent retardé en raison de procédures bureaucratiques, doit être réformé afin de garantir une mobilisation plus rapide des fonds en cas de besoin urgent.
- **Fardeau administratif** : Si les mesures visant à réduire des retards administratifs sont les bienvenues, il est encore nécessaire de rationaliser davantage la distribution de l'aide afin que les ressources parviennent rapidement et efficacement aux communautés touchées.
- **Disparités régionales** : L'approche régionale de l'UE doit tenir compte des différentes capacités des États membres à mettre en œuvre et à gérer des initiatives de réponse aux catastrophes, en veillant à ce que les régions moins développées ne soient pas laissées pour compte.

Points de discussion :

- Quel est le point de vue des parlements nationaux sur les initiatives de l'UE visant à garantir la mobilisation rapide des fonds de l'UE pour soutenir les États membres en cas de catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique ?
- Comment optimiser davantage le budget de l'UE fondé sur les politiques afin de relever les défis susmentionnés, en particulier dans le cadre du prochain CFP ?
- Compte tenu de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, l'UE devrait-elle allouer une part plus importante de son budget, en particulier après 2027, à des mesures d'adaptation au changement climatique dans le cadre de la politique de cohésion, de la politique agricole commune, du Fonds de solidarité de l'UE et du mécanisme de protection civile de l'UE ?
- Si le financement immédiat de la reprise est essentiel, quelles mesures l'UE devrait-elle prendre pour donner la priorité à la prévention et à la préparation aux catastrophes dans l'allocation des fonds ?